



## Astreintes Bâtiment - Valeurs 2025

En l'absence d'accord sur les salaires minimaux des ouvriers, le montant des astreintes pour 2025 reste identique à ceux de 2024.

Vous trouverez ci-après les montants pour l'année 2025.

	Année 2025
<b>Salaire mensuel NIII P1 - Coef. 210</b>	2 060€
<b>Semaine calendaire</b>	132€10
<b>Semaine de 5 jours</b>	55€61
<b>Fin de semaine</b>	76€48
<b>Jour férié : supplément de</b>	19€45